



Les professeurs d'EPS auront décidément tout fait ces derniers mois : du distanciel, des cours en gymnase, sans gymnase, avec masques, sans masques, de l'entretien physique... Nous aurons surtout fait, défait, refait, pour s'adapter jusqu'à .... l'inacceptable !

L'annonce du 14 janvier dernier nous plonge davantage dans les abîmes de l'incompréhension, du désarroi, de la colère et de la fatigue... Elle est à rebours des bilans établis lors de la période de confinement qui montraient l'importance de la pratique sur la santé physique et psychologique ainsi que sur le lien social. Elle ne prend appui sur aucun bilan chiffré pouvant faire la démonstration que les cours d'EPS serait un facteur aggravant de contamination...

Avant d'arriver à cette extrême, certaines solutions ont été pourtant proposées par la FSU qui réclame toujours des classes en demi-groupe pour tous les établissements scolaires du second degré, en collège y compris.

Malheureusement, cette demande est toujours refusée et aujourd'hui les annonces gouvernementales, malgré des conditions météorologiques hivernales, reviennent tout simplement à la suppression des cours d'EPS dans de nombreux établissements, privant ainsi nos élèves du temps de respiration et d'activité physique nécessaire pour ne pas alimenter une crise sanitaire supplémentaire : celle de l'inactivité galopante.

Entre mépris d'une discipline qui semble être jugée comme « non essentielle » et sacrifice de la jeunesse qu'on prive de ces moments d'apprentissages, d'expression, de plaisir et de partage, cette décision génère une grande colère dans la profession.

Accompagnée d'un couvre-feu à 18h sur l'ensemble du territoire, c'est l'ensemble des pratiques scolaires et extra-scolaires qui sont impactées.

En réaction et au nom de l'autonomie de l'établissement (à qui l'administration prête de grandes vertus), des modalités de l'enseignement de l'EPS très disparates sont à rapporter :

- Libération systématique des élèves sur tout ou partie des horaires, même en collège alors que la libération de demi-groupes n'était soi-disant pas adaptée à ces tranches d'âge.
- Enseignement hybride, même en collège.
- Organisations parfois ubuesques voire par endroit non réglementaires pour les élèves et les personnels que nous continuerons de dénoncer.

Alors non, il n'est pas difficile de sortir de la salle des professeurs et de quitter la pause-café contrairement à ce que l'on pourrait entendre dans certaines réunions, pas non plus impossible de se sentir « au service » de son établissement et utile pour le service public mais des conditions minimales sont requises. Conditions matérielles et humaines réglementées entre autres par notre statut de professeur d'EPS. Les moyens ne semblent pas être à la hauteur. Le SNEP-FSU réaffirme son attachement au caractère obligatoire de la discipline EPS à tous les niveaux de scolarité.

Les professeurs EPS ne souhaitent ni faire de la garderie, ni de la ballade, ni des cours de travaux dirigés des heures durant excluant toute pratique physique, et encore moins être invités à se charger de missions qui ne correspondent pas à leur qualification. Ils veulent simplement exercer leur métier : enseigner l'EPS à tous les élèves et animer le sport scolaire.

Les rédacteurs des nouvelles injonctions semblent être totalement éloignés de la réalité de nos pratiques professionnelles : programmation, certification, états et existence des installations sportives extérieures etc.

Le SNEP-FSU continuera de dénoncer ces incohérences et cette mise à mal de la discipline dont l'administration accuse réception mais continue de nous demander de nous adapter à l'impossible.

